

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 1^{er} mars 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 1er mars 2017, à 10 heures, au Palais de la République.

Le Président de la République entame sa communication en exprimant la solidarité de la Nation à la communauté chrétienne, à l'occasion de ce saint temps de carême, période de pénitence, de partage, de pardon et de prière. Il réitère également son attachement à la cohabitation pacifique entre les communautés religieuses du Sénégal, ainsi qu'à la consolidation dynamique du dialogue Islamo- chrétien.

Rappelant la mission régalienne de l'Etat, d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, le Chef de l'Etat demande au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, au Ministre des Forces armées, de déployer, dans toutes les localités du Sénégal, les stratégies adéquates ainsi que les moyens de prévention et d'intervention nécessaires, afin de juguler la recrudescence de la délinquance.

Dès lors, le Président de la République demande au Gouvernement de développer, en relation avec les acteurs économiques et sociaux, des actions significatives de présence sur le terrain et une communication de proximité, en vue d'améliorer la couverture sécuritaire, notamment des établissements financiers, des pharmacies, des marchés, des centres commerciaux et artisanaux, des boutiques et autres magasins de produits et d'articles de luxe.

Le Chef de l'Etat invite enfin, le Gouvernement à renforcer le cadre d'exercice et de contrôle des entreprises de sécurité privée et à mettre en œuvre, sans délai, un plan national consensuel de lutte contre la délinquance.

Par ailleurs, saisissant l'occasion de la célébration, le 1er mars, de la Journée mondiale de la Protection civile, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'impératif de promouvoir une culture de prévention en matière de protection civile, d'assurer l'actualisation et l'opérationnalisation du dispositif national d'organisation des secours ainsi que le fonctionnement régulier des Commissions supérieure, régionales et auxiliaires de protection civile.

Dans ce cadre, Il convient de renforcer la sensibilisation des acteurs économiques et des populations, sur le respect des normes de construction et de sécurité civile, en matière d'édification de bâtiments, d'unités industrielles, d'établissements recevant du public et d'accorder une attention particulière à la surveillance des sites sensibles ainsi qu'à la qualité de l'air et de l'eau.

Appréciant la nouvelle dynamique de la politique de promotion de l'emploi des jeunes, une des priorités de son mandat, dans le cadre d'un développement durable, équitable et inclusif, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller à la mise en œuvre d'initiatives volontaristes et ambitieuses, saisissant toute l'urgence de l'action, pour apporter une réponse appropriée à l'attente des jeunes demandeurs d'emplois.

Dans cette perspective, le Président de la République invite le Gouvernement à développer une formation professionnelle rapide pour les jeunes sans métiers ou sortis prématurément du système éducatif classique, pour les préparer à l'entrepreneuriat et faciliter leur insertion socio-économique dans des secteurs porteurs et fortement créateurs d'emplois.

En outre, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement l'impératif de mieux encadrer et d'accélérer le processus de préparation des projets des jeunes, à travers les mécanismes publics de financement et l'accompagnement efficace des structures de l'Etat chargés de l'emploi, en veillant à l'accroissement des financements destinés, notamment aux jeunes des territoires périurbains.

Enfin, après avoir informé le Conseil de la mise en place à la Présidence de la République, d'un mécanisme de suivi-évaluation de la politique nationale de l'emploi, le Président de la République invite le Gouvernement à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un plan d'action opérationnel pour l'emploi des jeunes (2017-2019), sous le mode de gestion « Formation rapide - Financements - Emplois ».

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil qu'il effectuera du 5 au 9 mars 2017, une tournée économique, dans les régions de Louga, Saint Louis et Matam. Il a également informé le Conseil de la visite d'amitié et de travail que Son Excellence Monsieur Adama BARROW, Président de la République de Gambie effectuera au Sénégal, du 2 au 4 mars 2017.

Le Premier Ministre a axé sa communication sur les initiatives prises par les services de police et de gendarmerie pour assurer la protection des citoyens et des biens, avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat a rendu compte de l'état d'avancement de la préparation du Salon International de l'Artisanat de Dakar (SIAD) prévu au mois de mai 2017.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi portant création de la Société nationale dénommée « Société de Gestion et d'Exploitation de la Télédiffusion numérique au Sénégal ».

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Papa Talam DIAO, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ministre-conseiller à l'Ambassade du Sénégal à Pretoria, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de son Excellence Monsieur Joseph Kabila KABANGE, Président de la République démocratique du Congo ;

- Madame Amy Mbacké DIAW, spécialiste en gestion des ressources humaines, est nommée Directeur de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur, au ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, poste vacant.